



<p>étudié en 2007 un cadre spécifique pour apporter une réponse administrative adaptée à cette population.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Personnel civil</b>, convention de 2004, 10 postes SHND - fédérations non conventionnées (contrats de 2 ans renouvelables une fois).</li> </ul>	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Personnel civil</b> : appel à candidature transmis aux DTN par DSA2 (janvier/février) commission spécifique annuelle (MINDEF/DSA2/POP/INSEP) pilotée par le MJSVA) mars/avril et retour aux DTN après la commission.</li> </ul>
<p><b>Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, Police Nationale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Postes réservés aux fonctionnaires de la police nationale issus de toutes fédérations,</li> <li>- <b>SHN Police (SHNP)</b> : Convention de 1992 (<b>Projet de réécriture en 2008</b>), 60 postes réservés,</li> <li>- <b>Sportifs de Valeur Nationale (SVN)</b> : instruction du Ministère de l'Intérieur de 2004, 250 postes réservés à une <u>population mixte</u> composée de SHN, non SHN, juges et arbitres sur liste de Haut niveau).</li> </ul>	60  35 (2008)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Liste SHNP</b> : Demande de candidature adressée aux DTN par DSA2 fin septembre de chaque année, commission de renouvellement en octobre/novembre pour SHNP présence DSA2 et POP, prise d'effet au 1<sup>e</sup> janvier.</li> <li>- <b>Listes SVN</b> : Demande de candidature adressée aux DTN par DSA2 fin septembre de chaque année, commission de renouvellement 2 fois par an interne à la Police Nationale prise d'effet au 1<sup>e</sup> janvier et 1<sup>e</sup> juillet.</li> </ul>
<p><b>Ministère de l'éducation nationale (MEN)</b> Parution annuelle du texte au BO Education Nationale Dispositif réservé aux SHN enseignants du second degré (3 aménagements distincts)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Affectation à titre provisoire - ATP</b> (pas de quota défini, en fonction de la demande) ne donnant pas d'aménagement de service.</li> <li>- <b>Postes en demi service et postes UNSS</b> (13 postes 1/2 en tout)</li> </ul> <p>Total des SHN concernés en 2007 : 50</p>	60 (en moyenne)	<p><b>Enquête préliminaire</b> : courrier annuel adressé aux DTN par DSA2 au début novembre, retour des candidatures à DSA2 pour la 3<sup>e</sup> semaine de janvier accompagnées d'une fiche type de renseignement pour chaque SHN présenté(e).</p>
<p><b>Ministère de santé, de la jeunesse et des sports (MSJS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SHN en poste au sein des services déconcentrés ou des fédérations</b> bénéficiant d'aménagement de service (30 à 40 SHN), dont le statut reste à définir par une instruction de la DRHACG</li> <li>- <b>Emplois réservés à l'INSEP</b> (23 postes).</li> </ul>	23	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements à négocier au cas par cas avec la DTN ou le service concerné.</li> <li>- <b>Poste INSEP</b> : Enquête annuelle préliminaire par courrier adressé aux DTN par DSA2 en janvier-février, retour des candidatures à DSA2 pour la 3<sup>e</sup> semaine de mars accompagnées d'une fiche type de renseignement pour chaque SHN présenté(e).</li> </ul>

<b>Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi – Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)</b> - Convention de 1996, - 40 postes sous contrat réservés en majorité au Ski (5 autres fédérations actuellement bénéficiaires).	40	- Demande de candidature adressée aux DTN des fédérations concernées par la direction générale des douanes en avril de chaque année et traitée directement par les Douanes, renouvellement des contrats au 1 <sup>e</sup> juillet. - Une copie des candidatures est à adresser à DSA2.
<b>EN PROJET (fin 2008)</b> <b>Convention avec le Ministère de la justice - Administration pénitentiaire</b> 5 quotas réservés aux SHN de l'administration Pénitentiaire ou recrutés par voie contractuelle, toutes fédérations mais priorité aux disciplines en cohérence avec l'image de l'administration pénitentiaire.	5	Précisions transmises ultérieurement

### Emplois aménagés au sein de collectivités (20 quotas)

<b>EMPLOYEUR</b>	<b>Quota</b>	<b>Procédure</b>
<b>Conseil Général du Val de Marne</b> - Convention de 1999 – Réécriture envisagée pour 2008, - 10 contrats, toutes fédérations - réservés aux SHN licenciés dans le département 94.	10	- <b>En cas de quota vacant</b> : appel à candidature aux DTN par DSA2. Validation et hiérarchisation puis transmission par DSA2 des dossiers proposés par les DTN à la collectivité. Réponse de la collectivité à DSA2 et aux DTN.
<b>Conseil Général de l'Essonne</b> - Signature de la Convention le 17 janvier 2008, - 10 contrats, toutes fédérations - réservés aux SHN licenciés dans le département 91.	10	

### Emplois aménagés au sein d'associations (1 quota)

<b>EMPLOYEUR</b>	<b>Quota</b>	<b>Procédure</b>
<b>France Sport Association</b> - Convention de 2008 - toutes fédérations	1 (2008)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à candidature aux DTN par DSA2,</li> <li>• Validation et hiérarchisation puis transmission par DSA2, des dossiers proposés par les DTN à l'association</li> <li>• Réponse de l'association à DSA2 et aux DTN</li> </ul>

<b>Emplois aménagés au sein d'entreprises (115 quotas)</b>		
<b>EMPLOYEUR</b>	<b>Quota</b>	<b>Procédure</b>
<b>Bouygues</b> (convention 1994 - pas de quota - toutes fédérations)	7 (2008)	<p><b>PROCEDURE IDENTIQUE POUR TOUTES LES ENTREPRISES</b></p> <p>- <b>En cas de quota vacant</b> (non renouvellement sur liste haut niveau d'un SHN au 31 octobre ou autres motifs toutes périodes de l'année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel à candidature aux DTN par DSA2,</li> <li>• Validation et hiérarchisation puis transmission par DSA2, des dossiers proposés par les DTN aux entreprises concernées,</li> <li>• Réponse des entreprises à DSA2 et aux DTN.</li> </ul>
<b>Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)</b> (convention 2008 - 3 emplois – toutes fédérations)	3	
<b>EDF</b> (convention 2005 - 22 emplois – SHN fédérations Aviron, Canoë-kayak, Natation, Handisport)	22	
<b>Eurodisney</b> (convention 2003 - pas de quota – toutes fédérations)	1 (2008)	
<b>Gaz de France</b> (convention 1998 - 7 emplois d'agents statutaires - SHN fédération Athlétisme)	7	
<b>France Télécom</b> (convention 2006 - 10 emplois - toutes fédérations)	10	
<b>La Poste</b> (convention 1994 – 20 emplois – toutes fédérations) (Projet de ré écriture en 2008)	20	
<b>Le Crédit Lyonnais</b> (convention 2006 – 5 emplois - toutes fédérations)	5	
<b>RATP</b> (convention 2000 - 3 agents statutaires – 7 partenariats professionnels dont 2 Handisport) (Projet de ré écriture en 2008, évolution vers 10 emplois d'agents statutaires)	10	
<b>SNCF</b> (convention 2001 – 30 emplois – SHN fédérations Athlétisme, Escrime, Handisport, Judo, Natation, Ski, Triathlon) (Projet de ré écriture en 2008)	30	
<b>EN PROJET (début 2009)</b> <b>Convention avec Bouygues Télécom (toutes fédérations)</b>		Précisions transmises ultérieurement
<b>Total des quotas réservés SHN : 539</b>		